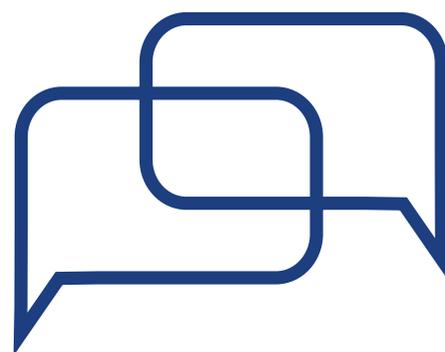




BIEN COMMUNIQUER AVEC LE POLE PARTENAIRES





Nouvelle messagerie

Vous devez, à présent, utiliser la messagerie partenaire@caf01.caf.fr pour transmettre vos demandes au pôle Partenariats d'accès aux droits de la Caf de l'Ain.

Aussi, afin de mieux gérer vos sollicitations, nous vous RAPPELONS que cette messagerie est réservée uniquement au traitement des situations d'urgences :

- ▶ Les minimas sociaux AAH/RSA
- ▶ Les ruptures de droit depuis plus de 2 mois
- ▶ Les subrogations CARSAT
- ▶ Les menaces de suicide, les violences conjugales ou les violences d'enfants
- ▶ Les personnes violentes menaçant de se déplacer à l'accueil
- ▶ Le décès du conjoint(e), de l'utilisateur, ou d'un des enfants de l'utilisateur
- ▶ Les placements d'enfants, jugements d'enfants, mesures de protection



Quelques bonnes pratiques à adopter

- ▶ Choisir un seul mode de communication et ne pas réitérer la demande
- ▶ Respecter les délais de traitement annoncés
- ▶ Pour vous aider dans l'accompagnement du public au quotidien, le @doc partenaires est là
- ▶ Déposer des pièces d'un dossier par « transmettre un document » : transmettreundocument.caf01@info-caf.fr

